CONSEIL D'ADMINISTRATION
25 FEVRIER 2016

DELIBERATION N° 2016-010

Autorisation de signature, par le Directeur Général, de tout engagement rendu nécessaire pour l'exécution du lot n°1 du marché de travaux relatifs au reprofilage du boulevard Cassin dans la limite de 8 400 000 € HT

Vu le décret n° 2015-982 du 31 juillet 2015 modifiant le décret n° 2008-773 du 30 juillet 2008 portant création de l'Etablissement Public d'Aménagement Éco-Vallée Plaine du Var,

Vu l'arrêté de la Ministre de l'égalité des territoires et du logement portant nomination de M. Pascal GAUTHIER en qualité de directeur général de l'EPA plaine du Var à compter du 2 Septembre 2013,

Vu la délibération n°2015-012 du Conseil d'Administration de l'EPA en date du 3 novembre 2015, mettant à jour le règlement intérieur du Conseil d'Administration ainsi que les seuils de compétences du Directeur Général de l'EPA pour les recettes, les remises gracieuses ainsi que les dépenses,

Vu la nécessité de solliciter le Conseil d'Administration pour tout engagement de dépenses de l'établissement supérieur à 8 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu le lot n°1 (Génie civil, VRD, Terrassement, Ouvrage d'art et Signalisation lumineuse de trafic) du marché n°2014-0005 relatif aux travaux de reprofilage du boulevard Cassin et notifié à l'entreprise TRIVERIO pour un montant de 7 131 784.52 € HT, options incluses,

Vu les avenants n°2 et n°3 portant le montant du marché à 7 892 709,32 € HT et représentant une augmentation de 10.67%,

Vu les éventuelles prestations supplémentaires nécessaires à la bonne exécution du marché,

Vu le rapport de présentation,

Immeuble Nice Plaza - 455, promenade des Anglais - BP 33257 - 06205 NICE CEDEX 3
Tel. 04.93.21.71.00 - Fax 04.93.21.71.26

Le Conseil d'Administration :

- Autorise le Directeur général de l'établissement à engager toutes dépenses rendues nécessaires pour la bonne exécution du lot n°1 pour le marché de travaux rappelé en objet dans la limite de 8 400 000 € HT,

- Autorise le Directeur général à signer les actes correspondants, sous réserve de l'avis de la Commission consultative des marchés et de l'avis de Monsieur le Contrôleur Général.

Le Président du Conseil d'Administration

Christian TORDO